

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2878

27 novembre 2012

SOMMAIRE

10 Porte Neuve	Immobilière Goesdorf S.A
3 Suisses de Ré	Quantos SA, succursale de Luxembourg
Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Li-	
mited Luxembourg S.C.S138121	Saint Guy Immo S.à r.l
Abbott International Luxembourg S.à r.l.	SBI Roland Keßler S.à r.l
	Sebastian Glöckner Vermögensverwal-
Actitech S.à r.l	tungs S.à r.l
Adam Holdings S.à r.l	Sette S.A
ADP I Luxembourg S.à r.l	Sette S.A
ADP I Luxembourg S.à r.l	SHIP Luxco 2 S.à r.l
ADT-Center S.à.r.l	Silf S.A
Allianz Global Investors Islamic Fund 138120	Silver Age S.à r.l
Alpha Factoring S.à r.l138102	Silverfleet Fifth Investment Company S.à
Amber Dyna Holdings S.à.r.l138144	r.l
Applied Materials 2 LLC Luxembourg	Silverfleet First Investment Company S.à
S.C.S. 3 S.C.S	r.l
Argos Soditic Partners S.A138144	Silverfleet Sixth Investment Company S.à
Argos Soditic Partners S.A	r.l
Asha S.A., SPF	Snowdonia S.à r.l
Asterina Investments S.à r.l138111	Solarig-Stream S.A
Azurestia S.à r.l	Spix
Busangel S.A	Stenfalken S.à r.l
Central European Holdings S.A	Swiss Re Europe S.A
Chameleon S.A	Swiss Re International SE
C & M Holding S.A	Thymus S.A
CRT Register International S.A138138	Um Ries S.A
Dandelion Investment S.à r.l	Vallis Construction Sector Consolidation
Danubia Holding Sàrl	138142
Dax Management Luxembourg S.A 138139	Vasto Investment S.à r.l
Desta Investment S.à r.l	Verizon Business Security Solutions Lu-
Doralcapital S.A	xembourg138142
Elements & Senses S. à r. l	Winterdoor S.à r.l
Ermesinde 1 S.à r.l	Wurstking
European CleanTech I SE	Ypsilon S.A
European CleanTech I SE	Yuma Europe S.A
EV P. Endevescular Possarches S.A. 138131	Zaka



Saint Guy Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Jorge PEREZ LOZANO / Xenia KOTOULA

Manager / Manager

Référence de publication: 2012141829/12.

(120186756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Silver Age S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 163.968.

Extrait d'une décision des associés

En date du vendredi 19 octobre 2012, les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social au 23, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Corinne PAUCHET

Gérante

Référence de publication: 2012141834/13.

(120186686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

EXTRAIT

En date du 15 octobre 2012, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la "Société") a décidé de nommer Clemens von Weichs, avec adresse privée à Burg Unkel/Kirchstrasse 8, 53572 Unkel, Allemagne; en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement d'Ursula Lipowsky, avec effet au 15 octobre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour Swiss Re Europe SA

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2012141848/18.

(120186651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141840/11.

(120186951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

L'adresse des Gérants, Kay E Ashton et Neil P MacDougall, a changé et est à présent au 5, Fleet Place, EC4M 7RD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141835/12.

(120187009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.506.992,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

L'adresse des gérants de catégorie B, Kay E. Ashton et Neil P. MacDougall, a changé et est à présent au 5, Fleet Place, EC4M 7RD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141836/12.

(120187008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Stenfalken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.708.

Les comptes annuels pour la période du 8 septembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141846/11.

(120186552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

EXTRAIT

En date du 15 octobre 2012, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re International SE (la "Société") a décidé de nommer Clemens von Weichs, avec adresse privée à Burg Unkel/Kirchstrasse 8, 53572 Unkel, Allemagne; en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement d'Ursula Lipowsky, avec effet au 15 octobre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour Swiss Re Europe S.A.

Pour Swiss Re International SE

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2012141849/19.

(120186653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.513.

L'adresse des Gérants, Kay E Ashton et Neil P MacDougall, a changé et est à présent au 5, Fleet Place, EC4M 7RD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141837/12.

(120187010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SBI Roland Keßler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 158.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012141854/10.

(120187422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sebastian Glöckner Vermögensverwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.597.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012141857/12.

(120187428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Winterdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.605.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 07 septembre 2012 à 11h00

- est nommé gérant unique Gerardus H. M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France à effet du 09 septembre 2012

en remplaçant Jan Herman VAN LEUVENHEIM;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à effet du 09 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 octobre 2012.

WINTERDOOR Sarl

Gerard H M OSSEVOORT

Gérant unique

Référence de publication: 2012141955/20.

(120187040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Vasto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141942/10.

(120186666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Adam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.538.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 août 2012

En date du 31 août 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de modifier le mandat de Madame Kathryn O'SULLIVAN, gérant B de la Société, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur David SCHEURL, né le 27 juin 1981 à Tokyo, Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Cursitor Street, EC4A 1LT Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A et président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Arnold SPRUIT, né le 13 octobre 1971 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15a, rue Langheck, L-5410 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Robert KIMMELS, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Terry HUGHES, né le 15 mai 1964 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 50, Pall Mall, SW1Y 5JH Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- * Monsieur David SCHEURL, gérant A et président
- * Madame Kathryn O'SULLIVAN, gérant A
- * Monsieur Iain MACLEOD, gérant A
- * Monsieur Arnold SPRUIT, gérant B
- * Monsieur Robert KIMMELS, gérant B
- * Monsieur Terry HUGHES, gérant B

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 31 août 2012, que MCP Investments I S.à r.l. a transféré 8.250 parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à:

- HC Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162.836, ayant son siège social à l'adresse suivante: 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Adam Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012142023/44.

(120188018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.



Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht. R.C.S. Luxembourg B 125.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2012141964/12.

(120187234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Zaka, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 162.189.

Les comptes annuels pour la période du 17 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141965/11.

(120187358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.697.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Campus-Gesellschaft für Mittelstandsfinanzierung mbH & Co.KG, with registered office at Reiterweg 12, 58636 Iserlohn, Germany, and registered with the Lower Court (Amtsgericht) of Iserlohn, Germany under number HRA 2110 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 4 October 2012 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

- I. That Alpha Factoring S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 114.697 and having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, has been incorporated on 8 February 2006 by deed of the undersigned notary, residing at that time in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1014 of 24 May 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 23 May 2008 by deed of the undersigned notary published in Mémorial of 12 July 2008, number C-1724.
- II. That the subscribed capital of the Company is presently of two hundred and twenty-five thousand Euros (€ 225,000) divided into nine thousand (9,000) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.00).
- III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- IV. That the Sole Shareholder owns all shares (parts sociales) of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of the liquidator.
- V. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.
 - VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.



VII. That the Sole Shareholder fully discharges the members of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Campus-Gesellschaft für Mittelstandsfinanzierung mbH & Co.KG, ayant son siège social au Reiterweg 12, 58636 Iserlohn, Allemagne, et enregistrée auprès du Tribunal d'Instance (Amtsgericht) de Iserlohn, Allemagne sous le numéro HRA 2110 Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 4 octobre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que la société Alpha Factoring S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.697 et ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été constituée le 8 février 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, de résidence à l'époque à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1014 du 24 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné publié au Mémorial du 12 juillet 2008, numéro C-1724.
- II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000) divisé en neuf mille (9.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00).
 - III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.
- V. Que l'Associé Unique déclare prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution régulière de leur mandat jusqu'à ce jour.
- VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

 $En registr\'e \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., le\ 25\ octobre\ 2012.\ Relation: \ LAC/2012/50237.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142027/85.

(120187839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.



C & M Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.832.

Il résulte des résolutions prises en date du 22 octobre 2012 que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012141993/12.

(120186860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Il résulte d'un courrier adressé à la société 3 SUISSES DE RE S.A. établie et ayant son siège au 19 côte d'Eich L-1450 Luxembourg Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 30 190 en date du 28 septembre 2012, que la société Marsh Management Services Luxembourg S.A. représentée par Monsieur Claude Weber démissionne, avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société de son mandat de dirigeant agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141974/15.

(120186691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.297.

Extract of the articles of association of Applied Materials 2 LLC S.C.S. 3 S.C.S. (the "Company")

1. Shareholders.

- Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.274 (the "Limited Shaheholder); and
- Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.275 (the "Unlimited Shareholder").
 - 2. Name of the Company. Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S.
 - 3. Legal form. Limited corporate partnership («société en commandite simple»).
- **4. Corporate object.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The Company may generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.



The Company may borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests in companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, and the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

- **5. Registered office.** The Company has its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- **6. Shareholders. Unlimited and limited liability.** Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution.

7. Manager. Nature and limit of its powers. The Company is managed by one or more managers appointed and with her/his/its/their remuneration (if any) determined by the general meeting of shareholders with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. The remuneration (if any) of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager verbally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.



A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

The managers are:

- Mr. Richard Warren Klieman, born on 10 October 1966 in Rochford, United Kingdom, professionally residing at 11B, Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; and
- Mr. Roelof Cornelis Veldhuizen, born on 27 April 1964 in Vlaardingen, the Netherlands, professionally residing at Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, The Netherlands.
- **8. Share capital.** The issued share capital is fixed at USD 100 (one hundred United States Dollars) represented by 100 (one hundred) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 1 (one) ordinary unlimited share (the "Unlimited Share") and 99 (ninety-nine) ordinary limited shares (together with the Unlimited Share, the "Ordinary Shares").
- **9. Contributed assets.** The ordinary unlimited share and the ordinary limited share have been fully paid up by the Unlimited Shareholder through a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 1 (one) ordinary unlimited share and 1 (one) ordinary limited share by the Company and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 98 (ninety-eight United States Dollars).

The ordinary limited shares have been fully paid up by the Limited Shareholder through a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 98 (ninety-eight) ordinary limited shares by the Company and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 2 (two United States Dollars).

- **10. Date of incorporation.** The Company was incorporated on 24 October 2012.
- 11. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.
- 12. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 24 October 2012 and end on 31 October 2013.

The Company's financial year starts on 1 st November and ends on 31 st October of each year.

Extrait de l'acte de constitution de Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S. (la «Société»)

1. Désignation des associés.

- Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.274 (l'«Associé Commanditaire»); et
- Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.275 (l'«Associé Commandité»).
 - 2. Dénomination sociale. Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S.
 - 3. Forme juridique. Société en commandite simple.
- **4. Objet social.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères appartenant à des membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, dans n'importe quelle forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut acquérir par vois de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile.

La Société peut de manière générale les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec



la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés ainsi que l'octroi de toute assistance, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut également réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

- **5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2028 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- **6. Associés. Responsabilité limitée et responsabilité illimitée.** Conformément aux dispositions des Articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société visà-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

7. Gérant. Nature et limites de ses pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et avec sa/ leur rémunération (s'il y en a) déterminée par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. La rémunération (s'il y en a) du (des) gérant(s) peut être modifié par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés de la Société. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.



Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, transmises par lettre ordinaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Les gérants sont:

- M. Richard Warren Klieman, né le 10 octobre 1966 à Rochford, Royaume-Uni, résidant professionnellement 11B, Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; et
- M. Roelof Cornelis Veldhuizen, né le 27 avril 1964 à Vlaardingen, Pays-Bas, résidant professionnellement à Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, Pays-Bas.
- **8. Capital social.** Le capital est fixé à 100 USD (cent Dollars américains), représenté par 100 (cent) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la «Part Sociale de Commandité») et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire (ensemble avec la Part Sociale de Commandité, les «Parts Sociales Ordinaires»).
- 9. Actifs apportés. La part sociale de commandité et la part sociale de commanditaire ont été intégralement libérées par l'Associé Commandité au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre l'émission de 1 (une) part sociale de commandité par la Société et de 1 (une) part sociale de commanditaire et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 98 USD (quatre-vingt-dixhuit Dollars américains).

Les parts sociales de commanditaire ont été intégralement libérées par l'Associé Commanditaire au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre l'émission de 98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de commandité par la Société et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2 USD (deux Dollars américains).

- 10. Date de constitution. La Société a été constituée le 24 octobre 2012.
- 11. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **12. Exercice social.** Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 24 octobre 2012 et finit le 31 octobre 2013.

L'exercice social normal commence le 1 er novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012141988/237.

(120185747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Quantos SA, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 172.349.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société anonyme en date du 29 août 2012

À Kallithea d'Attica, aujourd'hui, le vendredi 29 août 2012, à 18.00 heures; dans les locaux de la société Quantos S.A, avenue Syggrou no. 154, suivant l'invitation du Président du Conseil d'administration M. Antonios Spinakis, de Konstantinos; s'est tenue une réunion régulière du conseil d'Administration en présence du Président, Antonios Spinakis, de Konstantinos et des membres du conseil Maria Gianniri d'Ioannis, et Aleksandros Spinakis, de Konstantinos, et l'ordre du jour était le suivant:



Sujet 1°

Création de la succursale Quantos S.A, succursale de Luxembourg.

Sujet 2°

Activités de Quantos S.A., succursale de Luxembourg

Sujet 3°

Nomination du représentant légal de Quantos S.A., succursale de Luxembourg

Ayant le quorum, le président du conseil d'administration de Qauntos S.A, M. Antonios Spinakis, a ouvert la réunion de conseil d'administration

Les membres du conseil approuvent les décisions suivantes à l'unanimité:

Décision 1°

Dans le cadre du développement des activités de Quantos S.A, il a été décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg conformément à l'article 2 des Statuts. Cette succursale portera le nom de «Quantos SA, succursale de Luxembourg».

Le démarrage des activités aura lieu le quinze octobre 2012 et la succursale sera sise au 12, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg.

Décision 2°

Les activités de la succursale sont strictement identiques à celles de Quantos S.A, à savoir la prestation de services économiques dans les domaines de l'organisation et des statistiques, ainsi que tous services associés.

Décision 3°

Est nommé représentant légal de la succursale «Quantos S.A., succursale de Luxembourg», M. Driss Afza, né le 23 décembre 1961 à Hattane (Maroc), de nationalité française, et résidant professionnellement au 12 rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg.

M. Driss Afza dispose de tous les pouvoirs pour la gestion et l'administration de la succursale, et notamment l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des comptes bancaires de la succursale sous sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la réunion.

COPIE EXACTE DU LIVRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE PRESIDENT / LES MEMBRES
QUANTOS S.A. STATISTICS & INFORMATION SYSTEMS
154 SYGROU Ave., GR-176 71
ATHENS - GREECE
ANTONIOS SPINAKIS
LE PRESIDENT & CEO

Référence de publication: 2012142004/45.

(120187257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

10 Porte Neuve, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 171.068.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "10 PORTE NEUVE", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 10 Porte Neuve, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2012, non encore publié au Mémorial

C Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de un million neuf cent vingt mille euros (1.920.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR), à un montant de un million neuf cent cinquante et un mille euros (1.951.000,-EUR).
- 2.- Emission de mille neuf cent vingt (1.920) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 3.- Souscription et libération.
 - 4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 5.- Divers.
- II.- Que l'actionnaire représenté, la mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant un million neuf cent vingt mille euros (1.920.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), à un montant de un million neuf cent cinquante et un mille euros (1.951.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre mille neuf cent vingt (1.920) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les mille neuf cent vingt (1.920) actions nouvelles ont toutes été souscrite et libérées entièrement ainsi qu'il en été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante-et-un mille euros (1.951.000,- EUR), représenté par mille neuf cent cinquante-et-une (1.951) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à deux mille cinq cent cinquante euros (2.550,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HENSGEN, G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er août 2012. Relation: LAC/2012/36617. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141972/69.

(120186890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.



Sette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012141860/11.

(120187078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.605.

Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social en date du 29 octobre 2012

1. Par la suivante nous vous informons du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Dominique Fontaine

78, rue du Castel

B-6700 Arlon

Référence de publication: 2012141861/13.

(120187079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Asterina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.119.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PineBridge New Europe Partners II, L.P., an exempted limited partnership existing and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309 GT, Ugland House, S. Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 17338 (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of Asterina Investments S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168.119 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 March 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1269 dated 22 May 2012. The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 11 May 2012, published in the Mémorial number 1699 dated 5 July 2012.
- II.- The 22,500 (twenty-two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 22,500 (twenty-two thousand five hundred Euros) to EUR 34,500 (thirtyfour thousand five hundred Euros) by the issuance of 12,000 (twelve thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 108,000 (one hundred eight thousand Euros), out of which EUR 1,200 (one thousand two hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
- 3. Subscription and payment by PineBridge New Europe Partners II, L.P. of the 12,000 (twelve thousand) new shares by way of a contribution in cash;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,000 (twelve thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 22,500 (twenty-two thousand five hundred Euros) to EUR 34,500 (thirty-four thousand five hundred Euros) by the issuance of 12,000 (twelve thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 108,000 (one hundred eight thousand Euros) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 1,200 (one thousand two hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Ms. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe for the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paidup by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- PineBridge New Europe II, L.P.: 34,500 (thirty-four thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 34,500 (thirty-four thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 34,500 (thirty-four thousand five hundred Euros) represented by 34,500 (thirty-four thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).



There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire public de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

PineBridge New Europe Partners II, L.P., un «limited partnership» existant et régi selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social sis à Maples and Calder, PO Box 309 GT, Ugland House, S. Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation 17338 (l'»Associé Unique»);

ici dûment représenté par Mme Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de Asterina Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.119 (la «Société»), constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire établi à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1269 en date du 22 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte notarié en date du 11 mai 2012 publié au Mémorial numéro 1699 en date du 5 juillet 2012.
- II.- Que les 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.000 EUR (douze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 22.500 EUR (vingt-deux mille cinq cents Euros) à 34.500 EUR (trente-quatre mille cinq cents Euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 108.000 EUR (cent-huit mille Euros) dont un montant de 1.200 EUR (mille deux cent Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par la voie d'apport en numéraire:
- 3. Souscription et paiement par PineBridge New Europe Partners II, L.P. de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.



Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 12.000 EUR (douze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 22.500 EUR (vingt-deux mille cinq cents Euros) à 34.500 EUR (trente-quatre mille cinq cents Euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire (l'«Apport»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 108.000 EUR (cent-huit mille Euros) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1.200 EUR (mille deux cent Euros) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport, lequel Apport est à la disposition de la Société.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par la voie de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- PineBridge New Europe Partners II, L.P.: 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) parts sociales représentant le capital social total de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 34.500 (trente-quatre mille cinq cents Euros) représenté par 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la présente augmentation de capital, ont été estimés à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142034/182.

(120187639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Actitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142035/10.

(120187674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

ADP I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADP I Luxembourg S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012142036/11.

(120188252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

ADP I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.549.

Extrait des résolutions des associées prises en date du 30 juillet 2012

- 1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31.10.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ADP I Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012142037/16.

(120188298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 208.973.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.810 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.772 (the "Company"), incorporated by a deed enacted, on 27 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 894 dated 28 April 2009.
- II.- The 193,213 (one hundred ninety-three thousand two hundred thirteen) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so



that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 193,213,000 (one hundred ninety-three million two hundred thirteen thousand United States Dollars) to USD 208,973,000 (two hundred eight million nine hundred seventy-three thousand United States Dollars) by the issuance of 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 141,844,000 (one hundred forty-one million eight hundred forty-four thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Abbott Laboratories S.A.;
- 3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 193,213,000 (one hundred ninety-three million two hundred thirteen thousand United States Dollars) to USD 208,973,000 (two hundred eight million nine hundred seventy-three thousand United States Dollars) by the issuance of 15,760 (fifteen thousand seven hundred sixty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 141,844,000 (one hundred forty-one million eight hundred forty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

Third resolution:

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of (i) the full ownership of, rights and benefits over 47 (forty-seven) shares having a par value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) of Abbott Laboratories S.A., a joint stock company (société anonyme) organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Neuhofstrasse 23, 6341 Baar, Switzerland and registration number CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") and (ii) the beneficial ownership of, rights and benefits over 3 (three) shares of Abbott Laboratories (numbered 46,48 and 49).

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 157,604,000 (one hundred fifty-seven million six hundred four thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 October 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.



Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 208,973 (two hundred eight thousand nine hundred seventy-three) shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 208,973,000 (two hundred eight million nine hundred seventy-three thousand United States Dollars), represented by 208,973 (two hundred eight thousand nine hundred seventy-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'octobre

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.810 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I La partie comparante est l'Associé Unique d'Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.772 (la "Société"), constituée par acte notarié reçu le 27 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009.
- II Les 193.213 (cent quatre-vingt-treize mille deux cent treize) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
 - III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 193.213.000 USD (cent quatre-vingt-treize millions deux cent treize mille Dollars américains) à 208.973.000 USD (deux cent huit millions neuf cent soixante-treize mille Dollars américains) par l'émission de 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 141.844.000 USD (cent quarante-et-un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature, consistant en des parts sociales d'Abbott Laboratories S.A.;
- 3. Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. des 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
 - 4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 193.213.000 USD (cent quatrevingt-treize mille deux cent treize Dollars américains) à 208.973.000 USD (deux cent huit millions neuf cent soixantetreize Dollars américains) par l'émission de 15.760 (quinze mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant d'être entièrement libérées par un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'"Apport"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 141.844.000 (cent quarante-et-un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission").

Troisième résolution:

L'Associé Unique, précité, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de (i) l'entière propriété des, droits et bénéfices sur 47 (quarante-sept) actions ayant une



valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses) d'Abbott Laboratories S.A., une société anonyme organisée et constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social sis à Neufhostrasse 23, 6341 Baar, Suisse et numéro d'enregistrement CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") et (ii) la propriété bénéficiaire des, droits et benefices sur 3 (trios) actions d'Abbott Laboratories (numéro 46,48 et 49).

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 157.604.000 USD (cent cinquante-sept mille six cent quatre Dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 1 ^{er} octobre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;
- c) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique;
- d) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 208.973 (deux cent huit mille neuf cent soixante-treize) parts sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associe Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 208.973.000 USD (deux cent huit millions neuf cent soixante-treize mille Dollars américains), représenté par 208.973 (deux cent huit mille neuf cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12881. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142021/237.

(120187892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of "ALLIANZ GLOBAL INVESTORS ISLAMIC FUND", R.C.S. Number B 138.591, having its registered office in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated under the form of a "société d'investissement à capital variable", pursuant to a deed passed before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on May 6, 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" No 1324 on May 30, 2008.

The meeting begins with, Mr Oliver EIS, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christian KONIETZKO, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Ms Ivonne HOFER, officer, with professional address in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The Chairman then states:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been duly convened by mail to the registered shareholders on September 28, 2012 as well as by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 2417 of September 28, 2012 and Nr 2513 of October 10, 2012, and in the «Letzeburger Journal», «Börsenzeitung», «Les Echos», of September 28, 2012, and October 10, 2012.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

- II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. The remaining Sub-Fund of the Company, Allianz Islamic Global Equity Opportunities (the "Sub-Fund") shall be liquidated as per 7 December 2012.
 - 2. The liquidation costs shall be borne by the Sub-Fund and will be included in the redemption price.
- 3. The Company shall be put into liquidation with expiration of 7 December 2012, after the liquidation of the Sub-Fund.
- 4. The Management Company, Allianz Global Investors Luxembourg S.A., represented by Markus Nilles shall be elected as liquidator of the Sub-Fund and as liquidator of the Company.
- III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.
- IV.- That it results from the said attendance list that out of 190,380.74 shares of no par value in circulation on October 19, 2012,158,315.00 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915, on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting, here before reproduced, whatsoever be the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting decides to liquidate as per 7 December 2012 the remaining Sub-Fund of the Company, Allianz Islamic Global Equity Opportunities (the "Sub-Fund").

Second resolution

The General Meeting decides that the liquidation costs shall be borne by the Sub-Fund and will be included in the redemption price.

Third resolution

The General Meeting decides that the Company shall be put into liquidation with expiration of 7 December 2012, after the liquidation of the Sub-Fund.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Fourth resolution

The General Meeting decides that the Management Company, Allianz Global Investors Luxembourg S.A., with registered office in in 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Number B 27.856, represented by Markus Nilles shall be elected as liquidator of the Sub-Fund and as liquidator of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: O. Eis, C. Konietzko, I. Hofer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49901. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142026/79.

(120186839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

ADT-Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 105, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 88.139.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l. 12, rue de la Gare L-7535 MERSCH Signature

Référence de publication: 2012142038/13.

(120187736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 692.659.756,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemate Square, Gibraltar (the "Limited Shareholder"); and

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemate Square, Gibraltar, (the "Unlimited Shareholder" and together with the Limited Shareholder, the "Shareholders");



represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing parties are the shareholders of Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.810 (the "Company"), incorporated by a deed held under private seal on 24 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 947 dated 6 May 2009.
- II.- The 676,899,756 (six hundred seventy-six million eight hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 676,899,756 (six hundred seventy-six million eight hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-six United States Dollars) to USD 692,659,756 (six hundred ninety-two million six hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty-six United States Dollars) by the issuance of (i) 14,814,400 (fourteen million eight hundred fourteen thousand four hundred) new limited shares, (ii) 788,000 (seven hundred eighty-eight thousand) new non-voting preferred limited shares and (iii) 157,600 (one hundred fifty-seven thousand six hundred) new unlimited shares, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 141,844,000 (one hundred forty-one million eight hundred forty-four thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Abbott Laboratories S.A.;
- 3. Subscription and payment by (i) Abbott Holding (Gibraltar) Limited of the 14,814,400 (fourteen million eight hundred fourteen thousand four hundred) new limited shares and the 788,000 (seven hundred eighty-eight thousand) new non-voting preferred limited shares and (ii) Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited of the 157,600 (one hundred fifty-seven thousand six hundred) new unlimited shares by way of a contribution in kind;
 - 4. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount USD 15,760,000 (fifteen million seven hundred sixty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 676,899,756 (six hundred seventy-six million eight hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-six United States Dollars) to USD 692,659,756 (six hundred ninety-two million six hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty-six United States Dollars) by the issuance of (i) 14,814,400 (fourteen million eight hundred fourteen thousand four hundred) new limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Limited Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 133,333,360 (one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred sixty United States Dollars) (the "First Share Premium"), (ii) 788,000 (seven hundred eighty-eight thousand) new non-voting preferred limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Non-Voting Preferred Limited Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 7,092,200 (seven million ninety-two thousand two hundred United States Dollars) (the "Second Share Premium"), and (iii) 157,600 (one hundred fifty-seven thousand six hundred new unlimited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Unlimited Shares", and together with the New Limited Shares and the New Non-Voting Preferred Limited Shares, the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,418,440 (one million four hundred eighteen thousand four hundred forty United States Dollars) (the "Third Share Premium", and together with the First Share Premium and the Second Share Premium, the "Share Premiums"), the whole to be fully paid up through contributions in kind consisting of (i) the Contributed Shares 1 and the Contributed



Shares 2 (as such terms are defined hereafter) held by the Limited Shareholder and the (ii) Contributed Shares 3 held by the Unlimited Shareholder.

Third resolution

The Shareholders, unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Shares and the payment of the Share Premiums through the contributions in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

(i) the Limited Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Limited Shares.

The issuance of the New Limited Shares is also subject to the payment of the First Share Premium. The New Limited Shares, as well as the First Share Premium, have been fully paid up by the Limited Shareholder through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares 1.

(ii) the Limited Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Non-Voting Preferred Limited Shares.

The issuance of the New Non-Voting Preferred Limited Shares is also subject to the payment of the Second Share Premium. The New Non-Voting Preferred Limited Shares, as well as the Second Share Premium, have been fully paid up by the Limited Shareholder through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares 2.

(iii) the Unlimited Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Unlimited Shares.

The issuance of the New Unlimited Shares is also subject to the payment of the Third Share Premium. The New Unlimited Shares, as well as the Third Share Premium, have been fully paid up by the Unlimited Shareholder through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares 3.

Description of the Contribution

The contributions made by the Shareholders in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premiums, represent 100% of the issued share capital of Abbott Laboratories S.A., a joint stock company (société anonyme) organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Neuhofstrasse 23, 6341 Baar, Switzerland and registration number CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") and is described as follows (the "Contributions"):

- the full ownership of, rights and benefits over 43 (forty-three) shares, each having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs), issued by Abbott Laboratories and the beneficial ownership, rights and benefits over 3 (three) shares (numbered 46,48 and 49), each having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs), issued by Abbott Laboratories (the "Contributed Shares 1"), contributed by the Limited Shareholder;
- the full ownership of, rights and benefits over 3 (three) shares having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) issued by Abbott Laboratories (the "Contributed Shares 2") contributed by the Limited Shareholder; and
- the full ownership of, rights and benefits over 1 (one) share having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) issued by Abbott Laboratories (the "Contributed Shares 3") contributed by the Unlimited Shareholder.

Valuation

The Contributions are valued at an amount of USD 157,604,000 (one hundred fiftyseven million six hundred four thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 October 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the existence of the Contributions has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Jenae Marie Brooks, with professional address at 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, manager;
 - b) Mr. AJ Schoultz, with professional address at 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, manager;
- c) Mrs. Alison Ann Lemmens, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, manager; and
- d) Mrs. Kimberly Deloian, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, manager



all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of this Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding (Gibraltar) Limited: 651,112,095 (six hundred fifty-one million one hundred twelve thousand ninety-five) limited shares and 34,621,065 (thirty-four million six hundred twenty-one thousand sixty-five) preferred non voting limited shares; and
- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited: 6,926,596 (six million nine hundred twenty-six thousand five hundred ninety-six) unlimited shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 8. The issued share capital is fixed at USD 692,659,756 (six hundred ninetytwo million six hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty-six United States Dollars) represented by (a) 658,038,691 (six hundred fifty-eight million thirty-eight thousand six hundred ninety-one) issued ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into (i) 651,112,095 (six hundred fifty-one million one hundred twelve thousand ninety-five) limited shares for Abbott Holding (Gibraltar) Limited (the "Limited Shares"), the limited shareholder ("commanditaire"), (ii) 6,926,596 (six million nine hundred twenty-six thousand five hundred ninety-six) unlimited shares for Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, the unlimited shareholder ("commandité") (the "Unlimited Shares", and together with the Limited Shares, the "Ordinary Shares") and (b) 34,621,065 (thirty-four million six hundred twenty-one thousand sixty-five) Non-Voting Shares (as such term is defined below)."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contributions, have been estimated at about four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Abbott Holding (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemate Square, Gibraltar (l'"Associé Commanditaire"); et

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemate Square, Gibraltar (l'"Associé Commandité" et ensemble avec l'Associé Commanditaire, les "Associés");

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I – Les parties comparantes sont les associés d'Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Comemrce et des Sociétés de Luxembourg sous le



numéro B 145.810 (la "Société"), constituée par acte sous seing privé en date du 24 mars 2009, publié au "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" (le «Mémorial C») numéro 947 du 6 mai 2009.

II – Les 676.899.756 (six cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 676.899.756 USD (six cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-six Dollars Américains) à 692.659.756 USD (six cent quatre-vingt-douze millions six cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-six Dollars Américains) par l'émission de (i) 14.814.400 (quatorze millions huit cent quatorze mille quatre cents) nouvelles parts sociales de commanditaire, (ii) 788.000 (sept cent quatre-vingt-huit mille) nouvelles parts sociales préférentielles de commanditaire sans droit de vote et (iii) 157.600 (cent cinquante-sept mille six cents) nouvelles parts sociales de commandités, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 141.844.000 (cent quarante-et-un millions huit cent quarante-quatre mille Dollars Américains), le tout devant être payé au moyen d'un paiement en nature consistant en des actions de Abbott Laboratories S.A.;
- 3. Souscription et paiement par (i) Abbott Holding (Gibraltar) Limited des 14.814.400 (quatorze millions huit cent quatorze mille quatre cents) nouvelles parts sociales de commanditaire et des 788.000 (sept cent quatre-vingt-huit mille) nouvelles parts sociales préférentielles de commanditaire sans droit de vote et (ii) Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited des 157.600 (cent cinquante-sept mille six cents) nouvelles parts sociales de commandité au moyen d'un apport en nature:
 - 4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.760.000 USD (quinze millions sept cent soixante mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 676.899.756 USD (six cent soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-six Dollars Américains) à 692.659.756 USD (six cent quatre-vingt-douze millions six cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-six Dollars Américains) par l'émission (i) 14.814.400 (quatorze millions huit cent quatorze mille quatre cents) nouvelles parts sociales de commanditaire, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Commanditaire"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 133.333.360 USD (cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent soixante Dollars Américains) (la "Première Prime d'Emission"), (ii) 788.000 (sept cent quatre-vingt-huit mille) nouvelles parts sociales préférentielles de commanditaire sans droit de vote ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Commanditaire Sans Droit de Vote"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 7.092.200 USD (sept millions quatre-vingt-douze mille deux cents Dollars Américains) (la "Deuxième Prime d'Emission"), et (iii) 157.600 (cent cinquante-sept mille six cents) nouvelles parts sociales de commandité, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales de Commandité", et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Commanditaire et les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Commanditaire Sans Droit de Vote, les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 1.418.440 USD (un million quatre cent dix-huit mille quatre cent quarante Dollars Américains) (la "Troisième Prime d'Emission", et ensemble avec la Première Prime d'Emission et la Deuxième Prime d'Emission, les "Primes d'Emission"), le tout devant être entièrement libéré par des apports en nature consistant en (i) les Actions Apportées 1 et les Actions Apportées 2 (tel que ces termes sont définis ci-après) détenues par l'Associé Commanditaire et (ii) les Actions Apportées 3 détenues par l'Associé Commandité.

Troisième résolution

Les Associés déclarent unanimement accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales et le paiement des Primes d'Emissions par les apports en nature tels que définis ci-après.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite:

(i) L'Associé Commanditaire, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Commanditaire.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales de Commanditaire est également soumise au paiement de la Première Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales de Commanditaire, ainsi que la Première Prime d'Emission, ont été entièrement libérées par l'Associé Commanditaire par un apport en nature consistant en les Actions Apportées 1.

(ii) L'Associé Commanditaire, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Commanditaire Sans Droit de Vote.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Commanditaire Sans Droit de Vote est également soumise au paiement de la Deuxième Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Commanditaire Sans Droit de Vote, ainsi que la Deuxième Prime d'Emission, ont été entièrement libérées par l'Associé Commanditaire par un apport en nature consistant en les Actions Apportées 2.

(iii) L'Associé Commandité, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Commandité.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales de Commandité est également soumise au paiement de la Troisième Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales de Commandité, ainsi que la Troisième Prime d'Emission, ont été entièrement libérées par l'Associé Commandité par un apport en nature consistant en les Actions Apportées 3.

Description des Apports

Les Apports fait par les Associés, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement des Prime d'Emissions, représente 100% du capital social émis d'Abbott Laboratories S.A., une société anonyme organisée et constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social sis à Neuhofstrasse 23, 6341 Baar, Suisse et numéro d'enregistrement CH-170.3.015.197-9 ("Abbott Laboratories") et est décrit tel qu'il suit (les "Apports"):

- l'entière propriété des, droits et bénéfices sur 43 (quarante-trois) actions, chacune ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses), émises par Abbott Laboratories et la propriété bénéficiaire des, droits et bénéfices sur 3 (trois) actions (numéro 46,48 et 49), chacune ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses), émises par Abbott Laboratories (les "Actions Apportées 1"), apportées par l'Associé Commanditaire;
- l'entière propriété des, droits et bénéfices sur 3 (trois) actions, chacune ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses), émises par Abbott Laboratories (les "Actions Apportées 2"), apportées par l'Associé Commanditaire: et
- l'entière propriété des, droits et bénéfices sur 1 (une) action ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Suisses), émises par Abbott Laboratories (les "Actions Apportées 3"), apportées par l'Associé Commandité.

Evaluation

Les Apports sont évalués à un montant de 157.604.000 USD (cent cinquante-sept millions six cent quatre mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 1 ^{er} octobre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme. Jenae Marie Brooks, avec adresse professionnelle sise au 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, gérante;
- b) M. AJ Schoultz, avec adresse professionnelle sise au 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, gérant;
- c) Mme. Alison Ann Lemmens, avec adresse professionnelle sise au 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, gérante; et
- d) Mme Kimberly Deloian, avec adresse professionnelle sise au 100, Abbott Park Road, USA 60064 Abbott Park, Illinois, gérante

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations incluses dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.



Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Abbott Holding (Gibraltar) Limited: 651.112.095 (six cent cinquante-et-un millions cent douze mille quatre-vingt-quinze) parts sociales de commanditaire et 34.621.065 (trente-quatre millions six cent vingt-et-un mille soixante-cinq) parts sociales préférentielles de commanditaire sans droit de vote; et
- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited: 6.926.596 (six millions neuf cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales de commandité.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent les Apports ayant été entièrement libérés, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 692.659.756 USD (six cent quatre-vingt-douze millions six cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante-six Dollars Américains) représenté par (a) 658.038.691 (six cent cinquante-huit millions trente-huit mille six cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires émises avec une valeur nominale 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisée en (i) 651.112.095 (six cent cinquante-et-un millions cent douze mille quatre-vingt-quinze) parts sociales de commanditaire pour Abbott Holding (Gibraltar) Limited (les "Parts Sociales de Commanditaire"), l'associé commanditaire, (ii) 6.926.596 (six millions neuf cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts sociales de commandité pour Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, l'associé commandité (les "Parts Sociales de Commandité", et ensemble avec les Parts Sociales de Commanditaires, les "Parts Sociales Ordinaires") et (b) 34.621.065 (trentequatre millions six cent vingt-et-un mille soixante-cinq) Parts Sociales Sans Droit de Vote (tel que ce terme est défini cidessous).

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les Apports de capital, ont été estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12880. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012142020/328.

(120187627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Thymus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 153.796.

Extrait rectificatif à l'acte numéro 120182932 déposé le 24/10/2012.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 19 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2012;

Madame Valérie Emond, Monsieur Alberto Morandini et Monsieur Geoffrey Henry sont désormais domiciliés professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} octobre 2012 et Madame Valérie Emond est nommée président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Le siège social de la personne chargée du contrôle des comptes, Odd Financial Services S.A., a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2012;



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141920/18.

(120186911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2012.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012141867/15.

(120186746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Immobilière Goesdorf S.A., Société Anonyme, (anc. Um Ries S.A.).

Siège social: L-9653 Goesdorf, 3, Op der Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

L'an deux mille douze.

Le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UM RIES S.A., avec siège social à L-8821 Rambrouch-Koetschette, 13, Zone Industrielle Um Riesenhof, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.883 (NIN 2002 2218 507),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351 du 18 septembre 2002,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond FRITSCH, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27 rue Alfred de Musset,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PARMENTIER, maître en science de gestion demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix.

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Changement de la dénomination sociale en Immobilière Goesdorf S.A. avec modification de l'article 1 ^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Immobilière Goesdorf S.A.

- 2.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-9653 Goesdorf, 3, Op der Tomm.
- 3.- Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi dans la commune de Goesdorf.

- 4.- Constatation que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont expiré lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le deuxième vendredi du mois de juin de l'année 2012.
- 5.- Constatation que les mandats des administrateurs-délégués nommés ont expiré lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.
- 6.- Nomination de Monsieur Raymond FRITSCH, Madame Manuela MARAITE et Monsieur Daniel BOURGEOIS en tant qu'administrateurs de la société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017.
- 7.- Nomination de Monsieur Raymond FRITSCH en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017.



- 8.- Nomination de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé, SPII VERMEIL S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en Immobilière Goesdorf S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 ^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Immobilière Goesdorf S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Rambrouch-Koetschette à Goesdorf et de fixer la nouvelle adresse à L-9653 Goesdorf, 3, Op der Tomm.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Première phrase). Le siège de la société est établi dans la commune de Goesdorf.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont expiré lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le deuxième vendredi du mois de juin de l'année 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs-délégués nommés ont expiré lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs de la société, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017:

- Monsieur Raymond FRITSCH, comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1958, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27 rue Alfred de Musset.
- Madame Manuela MARAITE, employée privée, née à Verviers (Belgique), le 21 juillet 1974, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27 rue Alfred de Musset.
- Monsieur Daniel BOURGEOIS, employé privé, né à Martelange (Belgique), le 24 février 1955, demeurant à L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Raymond FRITSCH, prénommé,en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2017: la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE VERMEIL S.A., en abrégé, SPII VERMEIL S.A., ayant son siège social à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.817.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. FRITSCH, C. PARMENTIER, Henri BECK.



Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1769. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141932/93.

(120187125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Solarig-Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.478.

Résolutions prises par les actionnaires en date du 23 octobre 2012

Les actionnaires ont décidé de mettre fin au mandat de la société Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'activités Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47771 en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

Les actionnaires ont décidé de nommer la société L'Alliance Révision S.à r.l. Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46498 comme commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141880/16.

(120186807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Spix, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.943.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 03 mars 2010

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Nomination de Monsieur Enrique Patrick Collard, né le 14/07/1947 à Bruxelles, demeurant au 54 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141883/13.

(120187255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2012

Son nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire;

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire;

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 octobre 2012

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.



La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142832/25.

(120188680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Danubia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.679.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2012.

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil de gérance:

- M. Sébastien Schaack, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- M. Alfio Riciputo, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- M. Romeo Pomponiu, demeurant professionnellement à Str. Dumbrava Rosie, n°8, R-702542 Bucharest (Roumanie), gérant;

Commissaire aux comptes:

ComCo sa, 68 Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012142826/23.

(120188728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

E.V.R. Endovascular Researches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.887.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société E.V.R. Endovascular Researches SA qui s'est tenue à Luxembourg, le 5 octobre 2012 que:

- L'assemblée générale a nommé, en remplacement de Marco Sterzi, Mademoiselle Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie et résidente au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nouvel administrateur;
- L'assemblée générale a nommé, en remplacement de Julien Nicaud, la société Finsev SA, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous el numéro B. 103749 nouveau commissaire aux comptes,
- Le mandat du nouvel administrateur et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.
 - Que le conseil d'administration a la teneur suivante:

Administrateurs:

- Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie et résidant au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résidant au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Alessandro Lualdi, né le 2 février 1951 à Marcallo con Casone, Italie, et résidant au 74, Via Roma, I-20010 Marcallo con Casone, Italie

Commissaire aux comptes:

- Finsev SA, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.



Luxembourg, le 5 octobre 2012. Pour copie conforme Pour le conseil d'administration Xavier Mangiullo Administrateur

Référence de publication: 2012142837/31.

(120188809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Desta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.750.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwölf, den sechtszehnten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Desta S.A. SPF, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, eingetragen im Firmen - u. Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 96.745

hier vertreten durch seinen Sonderbevollmächtigten, Frau Nathalie Clercx, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg am 15. Oktober 2012, welche nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichnenden Notar und den Sonderbevollmächtigten, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit dergleichen einregistriert zu werden,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DESTA IN-VESTMENT, S.àr.l.", mit Sitz in L-1030 Luxemburg, 412F, route d'Esch, eingetragen im Handels¬und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 96.750, welche durch eine notarielle Urkunde am 4. November 2003 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1287 vom 3. Dezember 2003.

Das Kapital dieser Gesellschaft beträgt fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-), eingeteilt in dreihundertfünfzig (350) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Desta S.A. SPF, vertreten wie gesagt, beschliesst in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren. Er übernimmt die Funktion als Liquidator.

In dieser Eigenschaft erklärt er, daß sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den alleinigen Gesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Verbindlichkeiten und Verpflichtungen der Gesellschaft beglichen worden sind, dass die Gesellschaft keine Schulden mehr hat und dass er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten sowie unbekannte Verbindlichkeiten respektiv Verpflichtungen, sowie sämtliche Aktiva und Passiva unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Der alleinige Anteilsinhaber übernimmt auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde.

Der alleinige Gesellschafter erklärt genaue Kenntnis über die finanzielle Lage der Gesellschaft zu haben und nimmt die Bilanz zum heutigen Tage an. Desweiteren erklärt der alleinige Gesellschafter auf die Ernennung eines Kommissars der Liquidation zu verzichten.

Der Liquidator erklärt somit, daß die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen und die Auflösung der Gesellschaft als getan zu betrachten ist.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute in Luxemburg, 412F, route d'Esch hinterlegt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an dem bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. CLERCX und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 19 octobre 2012. LAC/2012/49113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 5. November 2012.

Référence de publication: 2012142827/48.

(120188920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.



Busangel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 172.425.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Franck PROVOST, directeur général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
- 2. Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivré en date du 4 octobre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1 er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BUSANGEL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, libérées entièrement.

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ciaprès.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.



Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

- Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.
- **Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois si à une assemblée générale des actionnaires, il était constaté que la société ne possède plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limité à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.



Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,-EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,-EUR (cinquante mille euros);
 - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
 - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
 - tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.
- Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.
- **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.



- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2013.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
	EUR	EUR	
1) M. Franck PROVOST, préqualifié:	30.900	30.900	309
1) Mme Nathalie DUCHAUSSOY, préqualifiée:	100	100	1
TOTAL:	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a. M. Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à F-Paris, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (président du Conseil d'Administration);
- b. Mme Marianne REPPLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à F-Nancy, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II;
- c. Mme Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à F-Thionville, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.
- 3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.
 - 4. L'adresse de la société est fixée au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50611. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142793/222.

(120188898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Central European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142815/10.

(120188785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 155.076.

AUSZUG

In der ausserordentlichen Hauptversammlung, abgehalten vor Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), am 28. September 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 2. Oktober 2012, Relation: LAC/2012/45723, wurde unter anderem beschlossen, dass

- (i) der Rücktritt von (a) Dr. Helmut Vorndran, (b) Herrn Wilhelm Mannheims und (c) Prof. Dr. Hartmut Griepentrog als Mitglieder des Aufsichtsrats der Gesellschaft zur Kenntnis genommen wird
- (ii) der Rücktritt von (a) Herrn Onno Bouwmeister, (b) Herrn Michel Christiaan van Krimpen und (c) Herrn Sven-Roger von Schilling als Mitglieder des Vorstandes zur Kenntnis genommen;
- (iii) folgende Personen zu Mitgliedern des Aufsichtsrates der Gesellschaft bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre ernannt werden:
- Dr. Helmut Vorndran, geboren in Würzburg, Deutschland, am 2. Oktober 1959, wohnhaft Am Gieb 40, 40629 Düsseldorf, Deutschland;
- Herr Willi Mannheims, geboren in Würselen, Deutschland, am 23. Juni 1960, wohnhaft in der Tiergartenstr. 78, 47800 Krefeld, Deutschland;
- Buraco NV, eine belgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Naamloze Vennootschap), eingetragen im Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Brussel), unter der Nummer 0428.949.935 und mit Sitz in Jan de Trochstraat 151, 1703 Schepdaal, Belgien, deren ständiger Vertreter Herr Paul Vandekerckhove ist, geboren in Avelgem, Belgien, am 7. September 1949, wohnhaft in Jan De Trochstraat 151, 1703 Schepdaal, Belgien;
- Winpar NV, eine belgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Naamloze Vennootschap), eingetragen im Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Antwerpen), unter der Nummer 0899.511.088 und mit Sitz in Uitbreidingstraat 46, 2600 Antwerpen, Belgien, deren ständiger Vertreter Herr Alexandre Vandekerckhove ist, geboren in Löwen, Belgien, am 4. Juli 1977, wohnhaft in Waversesteenweg 149, 3090 Overijse, Belgien;
- Herr Dirk Dewals, geboren in Bonheiden, Belgien, am 21. April 1973, wohnhaft in Tervuursesteenweg 205, 3060 Bertem, Belgien
- Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij NV, eine belgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Naamloze Vennootschap), eingetragen im Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Brussel), unter der Nummer 0253.445.063 und mit Sitz in Louizalaan 32, Bus 4, 1050 Brussel, Belgien deren ständiger Vertreter Rudi Vander Vennet ist, geboren in Assenede, Belgien, am 24. Januar 1965, wohnhaft in Handbalstraat 11, 9000 Gent, Belgien; und
- Mercodi BVBA, eine belgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Besloten Vennootschap met Beperkte Aansprakelijkheid), eingetragen im Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Dendermonde) unter der Nummer 0882.665.653 und mit Sitz in Grote Markt 18, 9120 Beveren, Belgien, deren ständiger Vertreter Herr Jo Cornu ist, geboren in Kemzeke, Belgien, am 15. November 1944, wohnhaft in Grouwesteenstraat 13, 9170 Sint-Gillis-Waas, Belgien.

Die Wirksamkeit vorangehende Ernennungen und Rücktritte war insbesondere bedingt durch den Vollzug des Unternehmenszusammenschlusses. Der Vollzug und damit die vorangehenden Beschlüsse wurden zum 11. Oktober 2012 wirksam.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 31. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012142846/44.

(120189041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.



CRT Register International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 105.875.

Rectificatif du dépôt No. 120106710 du 27 juin 2012

Extrait

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 22 mai 2012 à 10h00

a été nommé administrateur – président au Conseil d'administration et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg

à effet rétroactif du 1 ^{er} mars 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016 en remplacement de Richard TURNER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

Jan H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012142824/19.

(120189061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012142825/10.

(120188940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Monsieur Daniel SAXENA a démissionné de ses fonctions de membre A du directoire et président du directoire de la Société avec effet au 11 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

European CleanTech I SE

Signature

Référence de publication: 2012142845/13.

(120189018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Chameleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 162.597.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 17 octobre 2012 que la société CHAMELEON S.A. transfère son siège social de L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange, 48, rue du X Octobre, à compter du 1 ^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142817/12.

(120188997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.



Dax Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.889.

Le domiciliataire atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg de la société

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 55.889

a pris fin le 10 septembre 2012

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social, ni ses bureaux, à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 31 octobre 2012

Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012142830/15.

(120188589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Elements & Senses S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 octobre 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012142840/12.

(120188654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Wurstking, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 172.452.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft MOONLIGHT CONSULTING S.A., mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 113105, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied, Herrn Michael Rolf Berger, Geschäftsführer, geboren in Trier (D) am 11. Mai 1963, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25.

Der Erschienene, der in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Es wird eine "société à responsabilité limitée" mit dem Namen "WURSTKING" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.



Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

- Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb sowie die Geschäftsführung von Restaurants und Betrieben der Systemgastronomie, deren Entwicklung, Planung, Organisation und Konzeption. Des Weiteren kann die Gesellschaft Markenrechte, Royaltys Patente sowie alle anderen von Ihr Entwickelten und gehaltenen Rechte vergeben und verwerten. Des Weiteren ist die Gesellschaft berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder sich an Firmen im In- und Ausland zu beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenzuarbeiten, sowie Zweigniederlassungen zu errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder den selben fördern kann auszuüben.
 - Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.
 - Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).
- **Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.
- **Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,
 - der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.
- **Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.



Zeichnung der Anteile

Die 125 Geschaftsanteile werden wie folgt gezeichnet:	
MOONLIGHT CONSULTING S.A.,, vorbenannt,	125 Anteile
TOTAL	125 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Der Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat der Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herr Michael Rolf BERGER, Geschäftsführer, geboren in Trier (D) am 11. Mai 1963, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25, wird zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

3. - Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Rolf Berger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50642. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012143895/115.

(120189572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Ermesinde 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.985.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Ermesinde 1 S.à r.l. (la "Société") du 25 octobre 2012 que:

- La fin du mandat de gérant de Monsieur Jacques Rodenbourg, né le 16 mai 1974 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, a été confirmée, avec effet au 31 octobre 2012;
- Le mandat de gérant de Monsieur Pierre Rodenbourg, né le 13 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant au 110, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée indéterminée;
- Monsieur Frank Rodenbourg, né le 26 février 1962 à Luxembourg, demeurant au 66A, montée Pilate, L-2336 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée et avec effet au 1 ^{er} novembre 2012;
 - Il a été apporté les limitations suivantes aux pouvoirs des gérants:



* Les gérants ne sont pas autorisés à vendre des propriétés immobilières et/ou des fonds de commerces détenus par la Société, ni d'engager la Société sur des projets immobiliers, à moins que l'assemblée générale de l'associé unique ne les y autorise expressément.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142841/20.

(120188408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Etang. R.C.S. Luxembourg B 62.274.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 27 septembre 2012 et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 octobre 2012, (i) la démission de Monsieur Frédéric Claude Marie Dohen, résidant professionnellement au 3, rue Dupont des Loges, 57000 Metz, France, de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société est approuvée avec prise d'effet immédiat, (ii) Monsieur Stijn Paul M. Gasthuys, résidant professionnellement au 1/701 Belgielei, 2018 Anvers, Belgique et (iii) Monsieur Régis Jeandin, résidant professionnellement au 31 rue Pasteur, Cattenom 57570, France sont nommés délégués à la gestion journalière de la Société avec prise d'effet immédiat.

Les mandats de délégué à la gestion journalière de Monsieur Stijn Paul M. Gasthuys et de Monsieur Régis Jeandin mentionnés ci-dessus prendront fin à la date du 31 mars 2013.

Par ces résolutions, les actionnaires ont confirmé que la gestion journalière est composée comme suit de;

- Monsieur Philippe Marcel Dann,
- Monsieur Stijn Paul M. Gasthuys, et
- Monsieur Régis Jeandin.

Il a été décidé d'octroyer les pouvoirs de signature comme suit:

"La société est engagée par la signature individuelle et exclusive de Messieurs Dann, Gasthuys et Jeandin pour tout montant inférieur ou égal à 10.000 EUR, respectivement par la signature conjointe obligatoire de deux délégués à la gestion journalière de la Société pour tout montant entre 10.000 EUR et 50.000 EUR et enfin par la signature conjointe d'au moins un administrateur de la société en plus de la signature de Monsieur Dann, Monsieur Gasthuys ou Monsieur Jeandin pour tout engagement supérieur à 50.000 EUR."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012143880/30.

(120189817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Vallis Construction Sector Consolidation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.301.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la société anonyme Vallis Construction Sector Consolidation, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.301, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1736, du 10 juillet 2012,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2012, LAC/2012/23784, aux droits de 75,- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 13 juin 2012 sous la relation L120097565, une erreur matérielle s'est glissée dans la disposition transitoire concernant le premier exercice social, qui aurait dû se lire comme suit:

"Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 septembre 2012."

Signée: Notaire Martine SCHAEFFER Luxembourg, le 13 octobre 2012.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49062. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143867/24.

(120189539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Ypsilon S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.795.

Resolutions taken on September 21 st 2012 by the sole shareholder of the company

The sole shareholder of the company decides to remove from office as directors:

Mr. Marcelo Rodrigues Fernandes

Mr. Sergio Rotati

After these revocations, the sole shareholder decides to rename as director until the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

Mr. Larrea Fernandes Marcondes, born 16 th October 1948 in Sant'Ana Do Livramento,

RS, Brazil, residing Av. Lucio Costa 5740, 22630-013 Rio de Janeiro, Brazil.

The sole shareholder decides to rename as statutory auditor until the annual general meeting of the shareholders to be held in 2018, the company Lighthouse Services S.à r.l., having its registered office L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diederich.

Suit la traduction française du document :

L'actionnaire unique de la société décide de révoquer en tant qu'administrateurs:

M. Marcelo Rodrigues Fernandes

M. Sergio Rotati

Suite à ces révocations, l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018:

M. Larrea Fernandes Marcondes, born 16th October 1948 in Sant'Ana Do Livramento,

RS, Brazil, residing Av. Lucio Costa 5740, 22630-013 Rio de Janeiro, Brazil.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018, la société Lighthouse Services S.à r.l. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ypsilon S.A.

Référence de publication: 2012143902/31.

(120189397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Louis GODRON, directeur de société, demeurant au 58, route de l'Etang-la-Ville F- 78750 Marail-Marly, France;
 - Monsieur Gilles MOUGENOT, directeur de société, demeurant au 5-7, rue Lesueur F-75116 Paris, France, Président;
 - Monsieur Guy SEMMENS, directeur de société, demeurant au 42, Quai Gustave Ador CH-1206 Genève, Suisse;
- Madame Anna Karin PORTUNATO, consultante indépendante, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, CH- 1256 Troinex, Suisse.
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:



- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012143970/23.

(120189421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143969/9.

(120189392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Asha S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.042.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143972/9.

(120189300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Amber Dyna Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.800,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143964/9.

(120189616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Azurestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8152 Bridel, 1, allée des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 157.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143941/9.

(120189391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SHIP Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.706.

Rectificatif L-120186224

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012141862/12.

(120186627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck